

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°409/2022

**OBJET** : Fermeture saisonnière de la piste située entre le hameau des Vailhès et le Mas Audran – Expérimentation 2022

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 6

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-deux, et le 25 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

**PRESENTS** votants :

- Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

**PRESENTS EN VISIO** votants :

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC

**POUVOIRS** :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean-François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Territoires très attractifs et protégés, les Grands Sites s'efforcent de limiter la présence des voitures et l'émission de gaz à effet de serre (recul des parkings, ...). Au-delà de ces aménagements, les Grands Sites sont engagés dans la mise en place d'un tourisme durable et éco mobile qui permet aux visiteurs de prendre le temps de la découverte avec des modes de déplacements doux. Dans le Domaine départemental du Salagou, l'objectif est de proposer deux itinéraires sécurisés, qui permettent de découvrir le lac sans sa voiture par des voies réservées aux déplacements doux, à minima en saison.

Pour mettre en œuvre, le projet de développement de la mobilité douce (sans voiture) au Nord du Lac, il convient de **fermer aux véhicules en saison la piste située entre le hameau des Vailhès et le Mas Audran.**

La mise en place de fermetures saisonnières permet une gestion différenciée du site qui prend en compte les attentes et les besoins des locaux ; ainsi hors saison ils peuvent profiter de « leur » site sans trop de contraintes et limiter les dérangements liés à la forte fréquentation en saison, notamment aux hameaux des Vailhès et du Mas Audran : véhicules, camping-cars, campements, feu en saison.

Il vous est proposé de faire une expérimentation pour voir les conséquences sur la zone et étudier une éventuelle répercussion sur d'autres zones.

Le bilan sera réalisé fin 2022 dans le cadre de la commission « Grand Site ».

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés.

**APPROUVE** cette expérimentation.

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID : 034-253403604-20220325-409-DE

Berger  
Levrault

Le Comité Syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** cette expérimentation,

**Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 25 mars 2022**

**La Présidente**



**Marie PASSIEUX**

